

SECTEUR DU RÉGLEMENT : Nt1

STECAL : Secteur permettant les hébergements touristiques : augmentation de l'emprise au sol possible de 30% ou 90

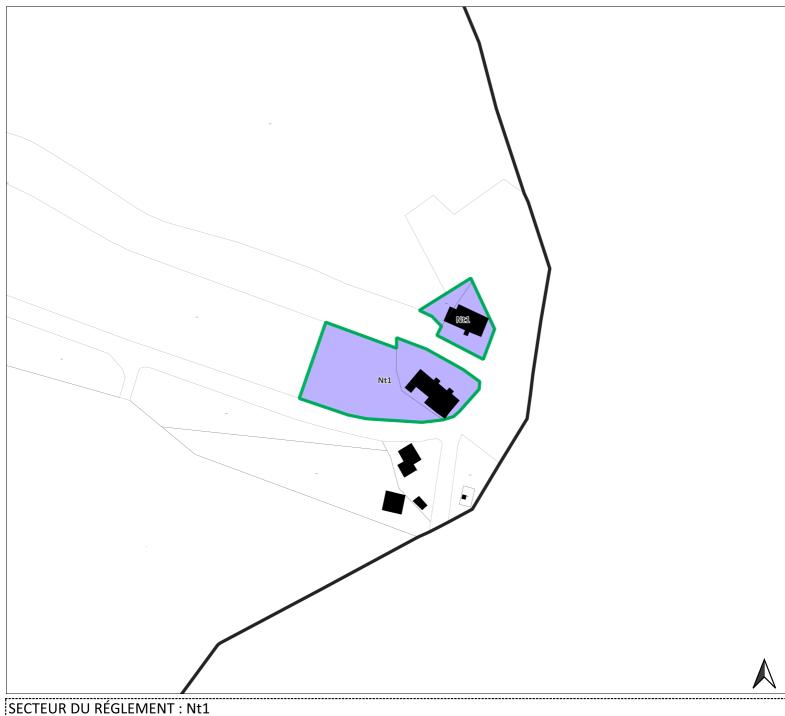
m²

SURFACE (en ha): 0.55

PROJET : ≽ **P**âtienent existant

> Permettre au gîte et à l'auberge de se développer





STECAL : Secteur permettant les hébergements touristiques : augmentation de l'emprise au sol possible de 30% ou 90

m²

ENJEUX : Le secteur est éloigné des zones à risque

Enjeux liés aux risques naturels

CRUE CENTENALE

Niveaux d'aléa : Modéré ou fort

Niveaux d'aléa : Fort

Niveaux d'aléa : Très fort

PPRI DE LA MEURTHE

Zone bleue : zone d autorisation avec prescriptions spécifiques

Zone rouge : zone d interdiction

ARGILES

Faible

Moyen



SECTEUR DU RÉGLEMENT : Nt1

Réserve nationale

STECAL : Secteur permettant les hébergements touristiques : augmentation de l'emprise au sol possible de 30% ou 90 m²

ENJEUX : Le secteur est concerné par la ZNIEFF 2. Le site est déjà occupé en grande partie. la partie non artificialisée est occupée par une prairie.

Délimitation du secteur
 Enjeux environnementaux et paysagers
 Arrêté de Protection de Biotope
 ZNIEFF 1
 ZNIEFF 2
 NATURA 2000
 Zone Humide Effective

Réservoirs trame prairie

 Réservoirs trame forêt
 Corridors trame forêt
 Trame bleue



SECTEUR DU RÉGLEMENT : Nt1

STECAL : Secteur permettant les hébergements touristiques : augmentation de l'emprise au sol possible de 30% ou 90 m²

ENJEUX : Le secteur n'a pas d'impact sur les terres agricoles, pastorales ou forestières car les aménagements prévus sont limités

